
PETITE ENTREPRISE AYANT UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

DEMANDE DE CONFIDENTIALITÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT

JE SOUSSIGNÉ

Monsieur Idris GOK demeurant 6 ALLÉE JEAN DE FLORETTE 77410 CLAYE-SOUILLY, agissant au nom et en ma qualité de Président de la société 3G CONSTRUCTION, SASU au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 908 307 085, dont le siège social est situé 44 RUE ARISTIDE BRIAND 77410 CLAYE-SOUILLY.

DÉCLARE

Que, concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, le ou les Commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Idris GOK

Signé par Idris Nebi GOK
Le 23 juil. 2026

Signed with
Universign doc_gEXP
tx_aVqaz5qA2PPQ



Expertise Comptable
Audit & Conseils

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SASU 3G CONSTRUCTION

44 Rue ARISTIDE BRIAND

77410 CLAYE-SOUILLY

Signé par Idris Nebi GOK
Le 23 juil. 2026

Signed with
Universign

Idris Nebi GOK
01 67 52 52 52

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	60 758	21 378	39 380	37 220
	Autres immobilisations corporelles	48 928	25 710	23 218	28 477
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (I)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	8 000		8 000	8 000
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	9 660		9 660	9 660
	Total de l'actif immobilisé (III)	127 346	47 087	80 258	83 358
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	48		48	
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 905 019	36 404	3 868 615	2 089 609
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	434 937		434 937	611 802
	Charges constatées d'avance	104 829		104 829	5 063
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 383 117		2 383 117	1 098 900
	Total de l'actif circulant (IV)	6 827 950	36 404	6 791 546	3 805 374
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	6 955 296	83 492	6 871 804	3 888 732

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

9 660

(2) dont créances à moins d'un an

4 454 445

2 742 878

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 100 000)	100 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	622 190	223 187
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	602 809	449 004
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	1 330 000	727 190
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	12 227	3 492
	Emprunts et dettes financières divers (2)	7 114	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 825 305	1 726 880
	Dettes fiscales et sociales	1 572 030	1 027 739
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 053 479	403 431
	Produits constatés d'avance	71 650	
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	5 541 805	3 161 541
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	6 871 804	3 888 732
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	5 534 691	3 161 541
	(2) Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 871 804** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **17 732 054** euros et un total **charges** de **17 129 245** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **602 809** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables

Il a été appliqué pour la première fois le Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ce règlement n'a aucune conséquence sur la comparabilité des comptes avec l'exercice 2024.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	47 642		13 116			60 758
	Instal., agencement, aménagement divers	8 720					8 720
	Matériel de transport	10 833					10 833
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	23 801		5 573			29 374
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 997		18 689			109 686
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	8 000					8 000
	Prêts et autres immobilisations financières	9 660					9 660
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 660					17 660
TOTAL		108 657		18 689			127 346

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			10 422	10 956		21 378
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			3 074	1 246		4 320
	Matériel de transport			2 809	2 167		4 975
	Matériel de bureau, mobilier			8 994	7 420		16 414
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			25 299	21 789		47 087
TOTAL				25 299	21 789		47 087
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
				Dotations		Reprises	
				Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	36 404			36 404
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	36 404			36 404
TOTAL GENERAL		36 404			36 404

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours	36 404				36 404
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	36 404				36 404
TOTAL GENERAL		36 404				36 404

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

Créances

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	9 660	9 660	
	Clients douteux ou litigieux	36 644	36 644	
	Autres créances clients	3 868 375	3 868 375	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	56	56	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	242 320	242 320	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	192 562	192 562	
	Charges constatées d'avances	104 829	104 829	
TOTAL DES CREANCES		4 454 445	4 454 445	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	50,0000	50 000,00
	Emises pendant l'exercice		1 000,00	50,0000	50 000,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	50,0000	100 000,00

Augmentation de capital de 50 000 € par voie d'incorporation de réserves le 26/06/2025.

Cette augmentation a été réalisée par la création de 1 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 € chacune, attribuées à l'associé unique.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Capital social	50 000			50 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	5 000				5 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	223 187	449 004		(50 000)	622 190
Résultat de l'exercice	449 004	(449 004)		602 809	602 809
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	727 190			602 809	1 330 000

Date de l'assemblée générale 26/06/2025

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 727 190

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 727 190

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 602 809

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
Règlement ANC 2022-06						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR CHARGES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

[illegible]

--

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail	17 207	
Engagements en pensions, retraite et assimilés	17 207	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	17 207	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				42 000	42 000
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				11 330	11 330
Cumulées				18 884	18 884
TOTAL				30 214	30 214
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				11 330	11 330
entre 1 et 5 ans				3 777	3 777
à plus de 5 ans					
TOTAL				15 107	15 107
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans				2 100	2 100
à plus de 5 ans					
TOTAL				2 100	2 100

Contrat de crédit-bail souscrit chez CIC Leasing pour un véhicule utilitaire

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'associée unique rappelle que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 602 809,20 euros.

L'associée unique rappelle en outre que le compte « report à nouveau » présente un solde positif de 622 190,31 euros.

L'associée unique décide d'affecter la somme de 5 000,00 euros en dotation de l'intégralité de la réserve légale.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 5 000,00 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 597 809,20 euros.

Pour le solde de résultat net, soit 597 809,20 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves ».

Enfin, l'associée unique décide de mouvementer 622 190,31 euros depuis le solde du compte « report à nouveau » vers le compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 1 219 999,51 euros et le compte « report à nouveau » présentera un solde nul.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties acceptent de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Idris GOK

Signé par Idris Nebi GOK
Le 23 juil. 2026

Signed with
Universign doc_y6K0
tx_aVqaz5qA2PPQ